Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_090-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2025-090

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 10
Représentés : 13
Votants : 13

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MONVOISIN Michèle), MOISON Daniel (pouvoir à Rose-Line PRÉVERT), VETIER Fabrice (pouvoir à BARIOU Nathalie).
Absent : MM. DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;
Secrétaire de séance : M. ROCHER Nicolas ;

Objet : DIA n° 035 151 25 F0006 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants ;
CONSIDÉRANT que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'aliéner est classée en section ZC ;

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître BOHU Sakina, notaire à Le Plessis Robinson, concernant la propriété de madame BILARD Chantal, au profit de monsieur GASSERT Frédéric, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend les parcelles cadastrées ZC 267 et 270 d'une superficie totale de 27 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT